

Semaine « terrible » dans tous les sens du terme. Comment voulez-vous éviter l'évocation des menaces sur une LPM à peine votée ? Je vous ferai part aussi de mes réflexions sur la Marseillaise car cela commence à bien faire. Je commenterai ensuite cet excellent colloque organisé par la chaire de cyberstratégie du CREC de saint-Cyr pour finir sur quelques remarques rapides sur le colloque du Chear du 16 mai 2014. Je conclurai sur la question sensible de la légitimité des acteurs à piloter une pensée stratégique.

## LPM et respect de la parole donnée

L'annonce faite par le Premier ministre sur la nouvelle réduction du budget de la défense ne suscite plus de l'inquiétude mais une sorte de ressentiment sinon de colère rentrée. Je n'avais plus lu depuis longtemps que trois chefs d'état-major d'armées (Terre-Air-Mer) menaçaient de démissionner (Cf. [Le Monde du 17 mai 2014](#)). En cas d'échec, l'arme suprême sera sans aucun doute la démission du CEMA, récemment nommé.

Lors d'un petit-déjeuner organisé le 15 mai par le cercle Strategia pour présenter un rapport du Sénat sur l'Afrique (Cf. [la présence de la France dans une Afrique convoitée](#)), le sénateur Bockel affichait sa profonde inquiétude sur la LPM (Cf. communiqué du 14 mai <http://jeanmariebockel.fr/>). Des sénateurs rentrant de RCA ont aussi exprimé leurs craintes sur la chaîne du sénat tout en notant les conditions dégradées de vie de nos soldats (Cf. [La chaîne Public Sénat du 12 mai 2014](#)).

Patricia Adam, présidente de la commission de la défense nationale, évoquait sa profonde préoccupation en ouvrant le colloque bisannuel des anciens du Chear ce vendredi 16 mai. A la veille d'Eurosatory, les industriels présents ont confirmé cette inquiétude sinon ce désabusement devant les engagements successifs non tenus (Cf. [Le Monde du 17 mai 2014](#)).

Je ne ferai que quelques remarques. Sans entrer dans le détail des chiffres, les rumeurs font état d'un budget de la défense entrant dans une fourchette entre 30,4 et 27,4 au lieu de 31,4 milliards d'euros si les ressources exceptionnelles avaient été obtenues (Cf. [Mon billet du 30 juin 2013](#)). Si cette situation se confirme, nous aurons assisté à un bel exercice de contournement d'une loi de finances votée par le parlement faisant du ministère des finances la seule autorité non élue en France qui bénéficierait du vrai pouvoir de décision.

Comme l'évoquait Patricia Adam, le parlement a en effet un seul pouvoir au moins dans le domaine de la défense : le contrôle et cela s'arrête là. De fait, la décision du parlement par la loi est remise en cause par l'administration. Le pire scénario est donc annoncé pour la défense et la sécurité nationale.

Je conclurai quand même par une comparaison chiffrée : la baisse surprise des impôts des bas salaires représente environ un milliard d'euros, sans que le financement n'en soit bien clair. La réduction budgétaire de la défense avoisine la même somme. Les caisses étant annoncées vides, je ne voudrai pas faire un rapprochement hasardeux mais quand même. N'y-a-t-il pas un lien et donc un choix politique non assumé ? Je peux aussi me référer à nos baisses d'effectifs annoncés en 2013 et en même temps à l'annonce de l'embauche de 60 000 enseignants. Il ne s'agit plus de variable d'ajustement mais de vases communicants.

Paradoxalement, les annonces militaires se poursuivent avec un engagement accru des forces armées françaises en Afrique de l'ouest, cette fois contre Boko Haram. Pendant que les militaires font des opérations, c'est vrai qu'ils ne pensent pas autre chose. Heureusement que Louvois leur rappelle la réalité par moment !

## **Imposer, enfin, la forme de respect nécessaire à l'écoute de la Marseillaise**

En effet, le débat sur la Marseillaise, hymne de la France par sa constitution, doit s'achever avec enfin une décision qui ne peut être que politique. L'affaire du ministre Taubira en est encore un symbole. J'avais déjà décidé de m'exprimer sur ce sujet en prenant connaissance de cette nouvelle « affaire ». Le hasard veut qu'Edgar Morin ait eu la même idée ce 17 mai (Cf. Le Monde [« Universelle Marseillaise »](#)) mais je n'ai pas la même aura, je le sais.

Je vous invite donc à le lire. Comme E. Morin le souligne « La Marseillaise dans son intégrité est donc un grand hymne où sont associées Nation, République, universalisme, liberté, dans une intensité frémissante qui est justement celle de l'an I, de Valmy, du moment fondateur de la France républicaine et du moment paroxystique de la défense de la liberté nationale ». (...) Elle « est un hymne d'éveil et de résistance qui a valu pour les résistances qui ont suivi, qui vaut pour celles que nécessite notre temps, et qui vaudra pour les résistances futures ». Belle et inattendue défense de notre hymne.

J'ajouterai que l'article 2 de la Constitution de 1958 précise : « la langue de la République est le français. L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge. L'hymne national est la Marseillaise. La devise de la République est Liberté, Egalité, Fraternité. Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ». Il ne peut y avoir en ce sens une quelconque liberté personnelle d'expression contre ce symbole de la République et de la France. C'est à juste titre d'ailleurs que son outrage est pénalisé depuis le 23 juillet 2010.

Pour ma part, je m'étais déjà exprimé sur ce sujet ... en avril 1993 dans le Casoar, revue des Saint-cyriens sous le titre « Respectons notre drapeau et notre hymne national ! » (Je l'enverrai à ceux qui me le demanderont). La capacité à s'indigner n'est pas (et ne doit pas) être uniquement d'un seul côté. Deux articles du quotidien « Le Monde » du 8 février 1993 avaient donc suscité ma réaction. Il est vrai que je rentrais d'ex-Yougoslavie et que les « gauloiseries-franco-centrées » me paraissaient bien loin des réalités du monde réel.

En réaction à l'époque à la loi Sarkozy, les bien-pensants habituels revendiquaient le droit d'outrager le drapeau français et de ne pas respecter notre hymne national à travers deux articles dans le Monde. Pour l'un des auteurs, à titre d'anecdote, le droit d'outrager le drapeau et la Marseillaise était justifié par cette nécessaire capacité à s'opposer demain... à des militaires...

Pour faire court, je rappelais donc que le respect se méritait et qu'il s'apprenait à l'école en me référant à l'action d'un ancien ministre de l'éducation nationale, Jean-Pierre Chevènement, qui avait imposé d'apprendre la Marseillaise à l'école. Cependant, malgré quelques améliorations, nous sommes toujours dans la polémique pour laquelle je préconise une solution et donc... une décision (je sais, ce n'est pas facile en France) à partir des remarques suivantes :

- Chanter ensemble d'une manière formelle et en public ne me semble plus être dans les mœurs. J'ai le souvenir mais je me trompe sans doute que nous ne chantions pas la Marseillaise lors de nos prises d'armes. Cela est venu peu à peu apparemment avec la professionnalisation des armées.
- Ensuite tout le monde ne chante pas juste et si en plus on ne connaît pas les paroles...
- Enfin, comment demander à quelques personnes, face un public si divers de chanter parfois seuls ? J'ai ces exemples navrants de nos sportifs sur un terrain de football ou recevant une médaille. Cela paraît parfois un peu ridicule.

Et si on sortait des habitudes pour représenter l'unité de la nation tout en respectant les éventuelles divergences qui doivent rester de l'ordre du privé dès lors que l'on est en public ? Je préconise donc que le témoignage de respect à la Marseillaise par la société civile soit avant tout gestuelle et qu'elle soit imposée. Je prendrai pour exemple nos amis européens et anglo-saxons qui se redressent, enlèvent leur coiffure lorsqu'ils en portent une ou mettent leur main à plat sur le cœur.

Ne serait-ce pas suffisant, laissant chacun face à lui-même et à l'écoute de notre hymne tout en respectant ce symbole de l'unité nationale ? Cette orientation pourrait être une directive donnée par les différents ministères. Cela n'empêcherait pas le chant de notre hymne bien entendu par les forces armées ou lors des commémorations au choix de l'assistance.

### **Un passionnant colloque sur le cyber.**

Tout en faisant le bilan remarquable de deux ans d'activités, la chaire de cyberstratégie de saint-Cyr a de nouveau organisé un remarquable colloque riche en débats et en informations (Cf. [Mon billet du 7 juillet 2013 sur le colloque de juillet](#)). Certes les militaires, au moins en tenue, étaient peu nombreux. Surprenant alors que cela peut être un parcours professionnel d'avenir pour un certain nombre d'entre eux.

Ce colloque a aussi été l'opportunité pour le général Windeck, commandant les écoles de saint-Cyr Coëtquidan, d'informer les actions de formation cyber et notamment la création d'un master spécialisé pour la rentrée 2015.

Suite aux affaires wikileaks et Snowden, le thème choisi pour ce sixième colloque était celui du rétablissement de la confiance entre alliés face au climat de « cyberméfiance ». Ce qui transparait cependant, est que cette confiance sera difficilement mise en place même entre alliés dès lors que chacun ne maîtrise pas son environnement cyber.

1. Barbier, aujourd'hui conseiller du président de Sogeti, hier ancien directeur technique de la DGSE, a souligné que Snowden n'avait jamais interprété les documents volés, dont beaucoup sont « five eyes only ». Les analyses avaient été faites par les journalistes avec bien des erreurs. En outre, ces documents sont déjà anciens et nul ne connaît aujourd'hui l'état des capacités réelles de la NSA.

Un point important a été de souligner que ce qui a été fait par la NSA était légal aux Etats-Unis. Les Américains montrent leur capacité à appliquer la loi au plus loin. Un autre fait est à prendre en considération. Tous les pays considèrent que toute donnée circulant sur leur territoire peut

être interceptée en fonction des règles du pays.

3000 à 4000 ingénieurs américains travaillent pour la NSA. Selon son plan stratégique il faut noter l'effort pour rendre les systèmes américains privés interopérables. Les causes de cet investissement technologique dans l'acquisition du renseignement proviennent de l'échec du renseignement pour anticiper le 11 septembre mais aussi des batailles de Falluja (Irak) de 2004 qui avaient montré un grave déficit au niveau tactique.

Selon Christian Daviot (ANSSI), il n'y a pas d'alliés dans le cyberspace car nous sommes en concurrence. Il apparaît enfin que la propagande est identifiée comme l'une des quatre cybermenaces identifiées par la chaire. Cela est effectivement un grand changement et renforce le besoin en méthode, en ressources humaines et en outils de contre-propagande.

### **Les Xèmes entretiens « armement et sécurité » du Chear**

Pour ce cinquantenaire des hautes études de l'armement, ce fut une journée dense organisée en quatre tables rondes pour notamment présenter en partenariat avec l'IHEDN les rapports des différents groupes de travail des auditeurs du Chear. Ils ont été rassemblés dans un ouvrage, certes un peu dense, qui a été publié à la documentation française.

La journée a été longuement ouverte par Patricia Adam, présidente de la commission de la défense de l'Assemblée nationale. Elle a fait l'amer constat que la politique de défense n'était pas discutée au parlement et que les arbitrages étaient faits ailleurs. L'exemple de l'Ukraine lui confirme aussi l'inconstance de l'Europe en matière de défense.

J'ajouterai qu'une certaine intelligence de situation de l'Europe aurait pu sortir les dépenses de défense des critères de la stabilité budgétaire comme cela a été demandé par nos parlementaires et répété par Patricia Adam. Montrer que la sécurité de l'Europe pouvait être assurée par une politique intelligente et « récompensait » ceux qui investissaient pour la sécurité collective, aurait été un signe fort de l'utilité de l'Union européenne en cette veille d'élections européennes.

Elle s'est positionnée sur l'Afrique qui, finalement, a été présente toute la semaine que ce soit dans la lutte contre Boko Haram, le rapport Bockel et ce dernier colloque du Chear. Le constat est la nécessité de créer une coopération régionale alors que les anciens colonisateurs n'en ont plus ni la volonté, ni les moyens, mais « Sans sécurité, il n'y aura pas de développement ». La mutinerie des forces nigérianes aujourd'hui, du Mali hier montrent aussi le challenge.

Les sujets présentés lors du colloque traitaient des partenariats en matière de défense et d'armements que la France ou l'Union européenne devraient nouer, notamment, avec des pays émergents comme l'Inde ou en Afrique. La question, d'actualité, de l'approvisionnement énergétique a fait l'objet d'une présentation.

En cette enceinte dédiée à l'industrie d'armement, le problème de l'identification et de la promotion des avancées technologiques émergentes, les armements ou systèmes d'armes innovants ou de ruptures, susceptibles de satisfaire des besoins opérationnels futurs et d'éviter un déclassement stratégique a été posé.

Le débat de l'optimisation de la gestion par l'Etat et les industriels des programmes d'armement, notamment en coopération a été abordé. L'indépendance de l'armée de terre équipée par un armement national est une problématique de fond. Une force terrestre sans industrie d'armement terrestre serait-elle possible alors que les implications négatives de l'abandon de la fabrication d'armement de petit calibre sont avérées mais la France peut-elle être seule ? Cependant, il faut prendre conscience que le marché de l'armement n'existe pas car il s'agit d'un facteur de la souveraineté. Il est en soutien des intérêts supérieurs de la nation. Encore faut-il en être conscient.

La quatrième table ronde traitait du thème « Combattre sans armements, où j'ai eu le plaisir d'intervenir sur la stratégie militaire d'influence. Le thème a montré sa complexité entre cyber et influence avec les guerres idéologiques en cours. L'exemple de l'Ukraine et celui du « smart power » appliqué intelligemment par la Russie qui a manifestement tiré les enseignements des conflits irakien, afghan et géorgien, ont alimenté ces réflexions.

### **Pour conclure, sur la légitimité de celui doit conduire la pensée stratégique**

Je finirai en effet sur ce dernier point. Pour Mme Patricia Adam, le pouvoir politique est le « seul légitime pour décider de la vision stratégique ». J'aurai un avis différent. Une vision stratégique ne peut s'appuyer sur un calendrier politique qui peut changer tous les cinq ans en fonction du résultat des élections, même si l'élection renouvelée permet à des parlementaires d'avoir une vision stratégique s'ils sont assidus aux travaux des commissions. Cependant, une question se pose aujourd'hui : où sont les stratèges aujourd'hui ? L'organisation actuelle de la réflexion stratégique est-elle adaptée à nos besoins ? Je ne le crois pas.

Par ailleurs, la stratégie se différencie de la politique. La première se conçoit dans le temps long, 10, 15 ans ou plus avec l'objectif de positionner la France comme une puissance de demain. La politique se joue dans une optique à court et à moyen terme, en fonction d'impératifs souvent éloignés de la stratégie. En revanche elle peut infléchir légitimement une stratégie, ce qui se conçoit aisément mais elle soutient peu la stratégie. Il suffit de se référer aux débats et sur les remises en cause de la LPM.